

Délégation CA 2022 / 03 / 15 – 1

MOTION RELATIVE aux CONDITIONS D'ORGANISATION et de PASSATION de la CERTIFICATION OBLIGATOIRE en LANGUE ANGLAISE

La certification en langue introduite par l'arrêté du 3 avril 2020 impose aux universités d'organiser le passage d'une certification en langue anglaise en vue de la validation du diplôme de Licence, de Licence professionnelle et de certaines mentions de DUT. Il n'est exigé aucun score minimal, uniquement le passage de la certification.

L'université de Lorraine au travers d'un marché public conclu avec la société ETS Global propose cette certification aux étudiants concernés. Deux modalités de passation de cette certification sont possibles : en distanciel mais cela nécessite un équipement important des étudiants, qui ne disposent pas toujours des outils nécessaires. L'alternative est d'organiser ces sessions en présentiel.

Cependant l'une et l'autre de ces modalités requièrent une mobilisation humaine et logistique que le financement proposé par le ministère ne permet pas de couvrir dans son intégralité pour les quelques 10 000 étudiants concernés en 2021/2022. Dans certaines composantes de l'établissement, les conditions matérielles de la session 2021/2022 rendent impossible l'organisation de la certification en présentiel pour les candidats ne pouvant la réaliser à distance.

Au vu des conditions dans lesquelles il est actuellement seulement possible d'organiser partiellement cette certification, et au vu de la compensation insuffisante prévue par le ministère, le conseil d'administration de l'université de Lorraine demande aux jurys statuant sur la délivrance des diplômes de veiller à ne pas pénaliser les étudiants qui notamment, en raison des difficultés exceptionnelles rencontrées par l'établissement, n'auraient pas été en mesure de passer le test en présentiel ou auraient rencontré des obstacles techniques importants lors de test à distance.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la motion ci-dessus exprimée.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	15
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 16 mars 2022



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **18 MARS 2022**